

# Lutte contre les friches agricoles

## PLAN D' ACTIONS COORDONNÉ



### AXE 1 – Gouvernance

<b>Action 1-1</b>	Mise en œuvre d'un Comité de Pilotage Départemental réunissant tous les acteurs concernés	Tirer les leçons du passé, faciliter et coordonner les initiatives par la mise en place d'une politique publique départementale regroupant l'ensemble des acteurs Composition : État, Région, Département, Communautés de Communes, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, SAFER, FD Chasse, FD CUMA, FEDON, propriétaires bailleurs
<b>Action 1-2</b>	Identifier les porteurs de projet collectifs et économiques motivés par une action territorialisée	Présence indispensable de dynamiques locales basées sur des projets économiques Nécessité d'expliquer aux porteurs de projet le contenu, les difficultés, les possibilités offertes par la mise en place d'une action territorialisée

### AXE 2 – Accompagnement et outils

<b>Action 2-1</b>	Élaboration de fiches synthétiques sur les outils réglementaires disponibles	Outils divers (aménagement foncier, convention mise à disposition, terres incultes, ASL, AFP) et qui ont évolué suite à la LAAF (ex : biens vacants sans maître)
<b>Action 2-2</b>	Définir des méthodes d'animation puis mettre en place l'animation opérationnelle sur les territoires	Le foncier est un sujet sensible en lien avec le droit de propriété, il ne s'agit pas de déposséder les propriétaires mais de redonner de la valeur, nécessité de pédagogie, d'explication et donc de techniciens formés
<b>Action 2-3</b>	Mise en œuvre de projets collectifs	Nécessité de définir des objectifs concrets (ha à reconquérir, installation) à l'échelle d'un territoire.

### AXE 3 – Communication et sensibilisation

<b>Action 3-1</b>	Information des liquidateurs judiciaires et des tribunaux	Les fonds viticoles peuvent rapidement se dégrader, perdre de la valeur, être source de contamination. Tout en respectant la procédure judiciaire, il existe des possibilités pour éviter cela (ex: CMD SAFER)
<b>Action 3-2</b>	Communication en direction des propriétaires	Nécessité d'avoir une communication positive (redonner de la valeur en passant un bail par ex) mais aussi réglementaire dans certains cas (procédure terre incultes)
<b>Action 3-3</b>	Renforcement de la communication sur la flavescence dorée	Toute vigne abandonnée peut être une source de contamination (flavescence mais aussi oïdium)

## Contacts départementaux



### Chambre d'agriculture de l'Aude

Pôle développement territorial  
ZA de Sautès  
11878 Carcassonne Cedex 9  
alain.champrigaud@aude.chambagri.fr



### Conseil Départemental de l'Aude

Service Aménagement des Territoires  
Allée Raymond Courrière  
11855 Carcassonne Cedex 9  
laetitia.damico@aude.fr



### DDTM de l'Aude

Service Economie Agricole et Développement Rural  
105, Bd Barbes – CS 40001  
11838 Carcassonne Cedex  
ddtm-seadr@aude.gouv.fr



### FEDON de l'Aude

ZA de Sautès  
11878 Carcassonne Cedex 9  
fedon11@wanadoo.fr



### Préfecture de l'Aude

Direction des Collectivités et du Territoire  
52, rue Jean Bringer  
11000 Carcassonne  
pref-environnement@aude.gouv.fr



### SAFER Occitanie

Zone d'activité de Sautès  
11890 Carcassonne Cedex  
Contact: Didier GAZEL  
service-11@safer-occitanie.fr

### Autres partenaires

### Fédération départementale des CUMA

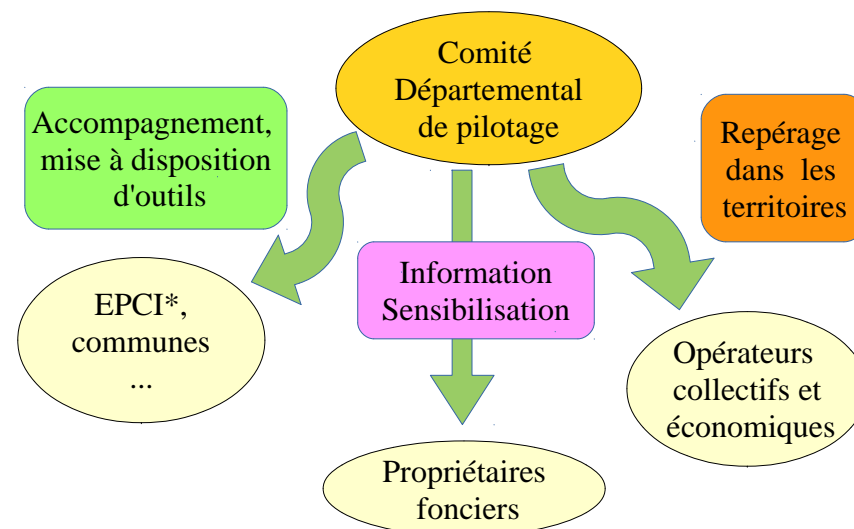
fd.11@cuma.fr

### Fédération départementale des Chasseurs

fdca11@fdca.asso.fr

## LUTTE CONTRE LES FRICHES AGRICOLES Plan d'Actions Coordonné

*Les friches agricoles ont un impact économique, environnemental, paysager négatif.  
Dans le département de l'Aude, et suite à la concertation entre l'État, le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture, il a été décidé de mettre en œuvre, sous l'égide d'un Comité de Pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, une politique départementale coordonnée de lutte contre les friches.*



\* EPCI : établissements publics de coopération intercommunale